



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E157856

VALABLE JUSQU'AU 03/07/2026

ÉDITÉ LE 09/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2015

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/06/2024

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PÉRIGUEUX

Siret : 815 043 013 00011

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 6115321

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001626353/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001626353/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : DORDOGNE ISOL CONFORT

125 BOULEVARD BORIE MARTY  
CRÉAVALLÉE SUD  
24660 SANILHAC

Téléphone : 05 53 08 76 88

Portable : 0680456535

Fax :

Site Internet : www.dordogneisolconfort.fr

E-mail : contact@dordogneisolconfort.fr

Responsabilité légale :

N.V.M. (518 209 101) / LAGARDE SUREAULT NATHALIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 7131      | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 04/07/2023           |
| 8632 PROB | Efficacité énergétique - "offre globale"                              | 02/07/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                           | Date d'attribution |
|--------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des murs par l'extérieur | 04/07/2023         |
| o Projet complet de rénovation       | 02/07/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.